



Décision du Président n°2025-030

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 13 juillet 2020 autorisant le Président à prendre toute décision concernant la passation et la signature des avenants à la police d'abonnement des abonnés des Chaufferies Bois en cas de changements concernant les renseignements généraux concernant l'abonné (Nom, adresse, début mise en service) et les caractéristiques techniques du point de livraison (puissance installée, souscrite...)

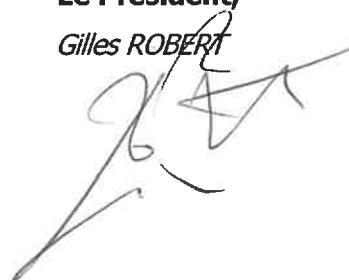
Le Président a pris la décision suivante :

- La police d'abonnement du collège René Perrot concernant le réseau de chaleur du Russey, nécessite un avenant pour modification du nom de l'abonné, toutes les autres clauses de la police restant inchangées.
- Le Département du Doubs a en effet décidé de reprendre à son nom au 01/01/2026 l'abonnement du Collège René Perrot.
- Le président accepte de signer cet avenant prenant effet au 01/01/2026.

A Le Russey, le 27/11/2025

Le Président,

Gilles ROBERT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Gilles ROBERT".

Communauté de Communes du Plateau du Russey

Date de transmission de l'acte: 09/12/2025

re de Tassigny - 25 210 LE RUSSEY

Date de réception de l'AR: 09/12/2025

26- courriel : contact@cc-russey.fr

025-242504355-DE_2025_030-AU

A G E D I